

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

N° 2023-006

**FINANCES – Demande de subvention au titre de la
DETR/DSIL – Projet de rénovation de la couverture du
groupe scolaire**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD
Raymond DOUARE à Eric DODET
Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-42

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la couverture du Groupe Scolaire, dont le coût est estimé, sur la base de devis à 250 000,00 € H.T soit 300 000,00 € T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à la DETR/DSIL, en s'inscrivant dans la catégorie « Rénovation de bâtiments publics – écoles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de rénovation de la couverture du Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 300 000,00 € T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Travaux	250 000,00€	300 000,00€	DETR/DSIL	87 500,00€
			Département	112 500,00€
			Autofinancement	50 000,00€
Total	250 000,00€	300 000,00€	Total	250 000,00€

DE SOLLICITER une subvention de 87 500,00 € H.T au titre du DSIL/DETR 2023

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **18 JAN. 2023**



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **18 JAN. 2023**
Et de l'affichage le **18 JAN. 2023**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.